

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue 8 septembre 2020 à 13 h 15, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs, sis au 1 chemin Fournel, à Sainte-Anne-des-Lacs, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dyzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Nadine Brière	Sainte-Adèle

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale et Gabriel Leblanc, greffier par intérim.

---

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

**CM 179-09-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

**CM 180-09-20 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2020**

---

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 11 août 2020 soit adopté et est adopté.

ADOPTÉE

**SERVICES FINANCIERS**

**CM 181-09-20 REGISTRE DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2020**

---

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois d'août 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés d'août 2020 totalisant la somme de 1 198 161,37 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

**CM 182-09-20 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 AOÛT 2020**

---

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois d'août 2020.

ADOPTÉE

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### **CM 183-09-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 410-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 393-2019**

ATTENDU QUE le Règlement 393-2019 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2020 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes fixe la séance du conseil des maires d'octobre 2020 à l'hôtel de Ville d'Estérel ;

ATTENDU QU'en raison des règles de distanciation liées à la pandémie de Covid-19, il sera impossible de tenir la séance du conseil du mois d'octobre à l'hôtel de ville d'Estérel;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt de règlement ont été faits par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, lors de la séance du conseil des maires tenue le 11 août 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents et que le présent Règlement soit adopté, statué et décrété par ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : AMENDEMENT DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT 393-2019**

L'endroit prévu pour la séance du conseil des maires du mois d'octobre 2020 est modifié par le suivant :

Date	Heure	Adresse
13 octobre	13 h 15	Hôtel de ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 88, chemin Masson Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

- 1. Entrée en vigueur** – Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance régulière du 8 septembre 2020.

\_\_\_\_\_  
André Genest,  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Jackline Williams,  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 11 août 2020

Dépôt du projet de règlement : 11 août 2020

Adoption : 8 septembre 2020

Entrée en vigueur : 11 septembre 2020

## RESSOURCES HUMAINES

### **CM 184-09-20 EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE ADJOINTE (DA) À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le déploiement des services en matières résiduelles impose l'embauche d'une ressource;

ATTENDU QUE ce processus a été interrompu à cause de la pandémie de Covid-19 et l'intérêt manifesté par Mme Charlotte Andrews pour ce poste;

ATTENDU QUE Mme Charlotte Andrews occupe ce poste par intérim depuis le 6 avril 2020 et qu'elle acquitte ses tâches avec professionnalisme et rigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE NOMMER Mme Charlotte Andrews directrice adjointe à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**CM 185-09-20 MANDAT D'EMBAUCHE D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS – CONGÉ DE MATERNITÉ DE STÉPHANIE GAREAU**

ATTENDU le congé de maternité de Mme Stéphanie Gareau, directrice des services administratifs et financiers, pour un congé de maternité ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder à l'embauche du candidat qui sera choisi par le comité de sélection. La nomination dudit candidat sera entérinée ultérieurement à un conseil de la MRC.

ADOPTÉE

**CM 186-09-20 MANDAT D'EMBAUCHE POUR UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJETS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE MADA**

ATTENDU QU'à la suite de la révision de la Politique MADA, trois (3) versements de 25 000,00 \$ sont alloués à la MRC et à la Table des aînés pour mettre en œuvre la nouvelle Politique;

ATTENDU QUE cinquante pourcent (50 %) des sommes sont financées par le ministère de la Famille et l'autre moitié par le Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE ces sommes visent à embaucher un(e) chargé(e) de projet, pour une durée de trente (30) mois, afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi des actions ciblées « Aînés » à l'intérieur de sa nouvelle Politique des Familles et des Aînés *Au cœur de notre communauté*;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder à l'embauche du candidat qui sera choisi par le comité de sélection. La nomination dudit candidat sera entérinée ultérieurement à un conseil de la MRC.

ADOPTÉE

**CM 187-09-20 MANDAT D'EMBAUCHE POUR UN COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU le départ à la retraite imminent de M. Guy Meilleur, actuel coordonnateur en sécurité incendie pour la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à procéder au processus d'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) en sécurité incendie. La nomination dudit candidat sera entérinée ultérieurement à un conseil de la MRC.

ADOPTÉE

**RESSOURCES MATÉRIELLES**

**CM 188-09-20 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DE LA MRC**

ATTENDU que l'entreprise de Mme Sylvie Godbout effectue l'entretien ménager des bureaux du 1008, rue Valiquette à Sainte-Adèle depuis les deux dernières années et du 1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle depuis plus de quatre ans;

ATTENDU QUE le contrat actuel est venu à échéance le 30 avril 2020;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été convenue du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2020 dans

le contexte de la réduction des services offerts à la suite de la fermeture temporaire des bureaux de la MRC due à la pandémie;

ATTENDU QUE la direction de la MRC se dit satisfaite des services offerts par l'entreprise d'entretien ménager de Mme Godbout;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER la directrice générale, Mme Jackline Williams à signer le contrat de services entre la MRC des Pays-d'en-Haut et l'entreprise de Mme Sylvie Godbout et ce pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 pour un montant de 2000 \$ mensuellement;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire en répartition des frais généraux d'entretien de locaux, code objet 511.

ADOPTÉE

### **DOSSIERS DU PRÉFET**

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

---

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

### **COMPLEXE SPORTIF**

#### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

---

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

#### **CM 189-09-20 ENTÉRINEMENT DU PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE NO 3 - POMERLEAU**

---

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 3, datée du 31 août 2020, reçue de M. Daniel Cyr, directeur de projet pour le complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2020, pour un montant de 747 669.31 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 3 de Pomerleau, pour un montant de 747 669.31 (taxes incluses).

ADOPTÉE

La Municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

### **DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

#### **CM 190-09-20 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2019-2020 - REDDITION DE COMPTES**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de la reddition de comptes au 31 mars 2020 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le rapport de reddition de compte au 31 mars 2020 ayant trait au Fonds de développement des territoires (FDT) et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

**CM 191-09-20 FOND DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2019-2020 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

---

ATTENDU le dépôt du rapport annuel d'activités 2019-2020 du Fonds de développement des territoires mis en place en novembre 2014 et dont les modalités reposent sur des principes de souplesse, d'imputabilité et d'autonomie, permettant aux MRC de réaliser des projets sur leur territoire notamment dans les domaines de l'aménagement, le social, l'économie, la culture et l'environnement ;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait de ce rapport annuel et qu'il y a donc lieu de procéder à son approbation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le projet de rapport annuel d'activités 2019-2020 du Fonds de développement des territoires. Ledit rapport, incluant l'évaluation qualitative à venir du soutien aux entreprises, sera publié sur le site internet de la MRC.

ADOPTÉE

**CM 192-09-20 FOND RÉGIONS ET RURALITÉ – PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2020-2021**

---

ATTENDU le dépôt au conseil du document « Priorités annuelles d'intervention 2020-2021 » aux fins d'approbation ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le document « Priorités annuelles d'intervention 2020-2021 ».

ADOPTÉE

**CM 193-09-20 FOND RÉGIONS ET RURALITÉ – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2020-2021**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2021 aux fins d'approbation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le document « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021 ».

ADOPTÉE

**CM 194-09-20 FOND RÉGIONS ET RURALITÉ – RÉPARTITION DES SOMMES 2020-2021**

---

ATTENDU le dépôt au conseil de la Répartition des sommes Fonds régions et ruralité 2020-2021 aux fins d'approbation ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER le document « Répartition des sommes Fonds régions et ruralité 2020-2021 ».

ADOPTÉE

**DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF**

**CM 195-09-20 SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉPARATION DU PONT RAYMOND - PIEDMONT**

---

ATTENDU la demande d'aide financière de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour la réparation du pont Raymond;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et résolu À LA MAJORITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC participe financièrement à la réparation du pont Raymond, adjacent au parc linéaire à Piedmont, pour une somme maximale de 60 000\$.

QUE cette dépense soit imputée aux activités de la fonction parcs récréatifs, au poste 02-70110-961 Contribution mise en valeur PTDN (pont Raymond) et financée par le fonds de mise en valeur des territoires.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle, demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

#### **CM 196-09-20 TRAVAUX CORRECTIFS AU KM 17.8 – P'TIT TRAIN DU NORD**

---

ATTENDU la nécessité de compléter les travaux correctifs au km 17,8 sur le P'tit train du Nord avant la fin octobre 2020;

ATTENDU qu'un contrat pour la plantation des végétaux sur le site a déjà été octroyé en mai 2020;

ATTENDU qu'au préalable de la plantation, un enrochement doit être réalisé pour capter et drainer les résurgences d'eau observées au printemps 2020;

ATTENDU qu'Excavation DMO est disposé à faire les travaux dans les délais souhaités par la MRC et que cet entrepreneur a déjà réalisé des travaux du genre à la satisfaction de la MRC;

ATTENDU que les coûts totaux de ces travaux (incluant les taxes) ne dépasseront pas le seuil maximal pour l'octroi de contrat de gré à gré en vertu de la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat à Excavation DMO pour l'enrochement des résurgences au km 17,8 sur le P'tit train du Nord;

QUE cette dépense soit imputée pour une somme maximale de 65 000\$ à la réserve financière et que l'excédent, s'il y a lieu, soit affecté aux immobilisations du parc pour lesquelles la MRC a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

#### **DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

#### **CM 197-09-20 COMPLEXE SPORTIF – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT**

---

ATTENDU QUE le projet de construction du Complexe sportif de la MRC est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (décret 955-96) ;

ATTENDU QUE cette politique mentionne sommairement que le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site en vertu du calcul des sommes assujétiées selon le décret 955-96, tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000 ;

ATTENDU QUE la MRC est dans l'obligation de désigner des représentants à siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de ladite politique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉSIGNER les personnes suivantes pour siéger au sein du comité ad hoc dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics :

- Monsieur Philippe Laplante, agent de développement culturel et touristique, à titre de représentant de la MRC ;
- Madame Monique Monette Laroche, présidente du comité culturel de la MRC et mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, à titre de représentante des usagers ;
- Madame Marie-Claude Fournier, Régis Côté et Associés, à titre d'architecte désigné au projet ;
- Monsieur André Genest, préfet, à titre d'observateur ;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente à cet égard.

ADOPTÉE

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

##### **CM 198-09-20 ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

---

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a reçu le règlement 873-20 et la résolution 13221-0720 de la municipalité de Piedmont décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Sainte-Adèle, conformément à l'article 130 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM);

ATTENDU QUE l'article 138 de la LOTM permet à la MRC de faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans les 60 jours qui suivent la réception du règlement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DEMANDER à la ville de Sainte-Adèle et à la municipalité de Piedmont de poursuivre les discussions pour une entente qui satisfasse les deux parties.

ADOPTÉE

##### **CM 199-09-20 APPUI AU MÉMOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU SUR LA MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES AU QUÉBEC**

---

ATTENDU que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a amorcé, en novembre 2019, une réflexion sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques;

ATTENDU que les partenaires, les représentants du milieu et les citoyens étaient invités à contribuer à cette réflexion et à la définition des orientations gouvernementales en matière de mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, notamment par le dépôt d'un mémoire d'ici au 7 février 2020;

ATTENDU que les régions de l'Outaouais et des Laurentides sont visées par plusieurs claims miniers;

ATTENDU que, dans le guide de discussion concernant la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, les territoires de l'Outaouais et des Laurentides sont ciblés pour leur potentiel d'exploitation du graphite;

ATTENDU qu'il est pertinent d'exprimer le point de vue des régions de l'Outaouais et des Laurentides à cet effet;

ATTENDU qu'un mémoire sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec a été adopté par le Conseil des maires de la MRC de Papineau le 22 janvier 2020 et déposé au MERN;

ATTENDU que l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale et les principes du développement durable provenant de la Loi sur le développement durable sont des concepts de base à considérer dans cet exercice de réflexion;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER le mémoire de la MRC de Papineau sur la place du Québec dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques déposé dans le cadre de la présente séance;

DE REQUÉRIR que les préoccupations et les demandes énoncées dans le mémoire de la MRC de Papineau doivent être intégrées dans le processus de réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

DE RÉITÉRER sa position à l'effet que la Loi sur les mines ne devrait plus primer sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ni sur les différents outils de planification du territoire des instances municipales, tel que spécifié à l'article 246, LAU;

D'ENVOYER la présente résolution à la MRC de Papineau, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

**CM 200-09-20 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ MULTIRESSOURCE**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé une Convention de gestion territoriale pour gérer les activités dans les terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire;

ATTENDU l'existence d'un comité multiresource et qu'un siège s'est libéré par le départ du représentant de Loisirs Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE NOMMER sa remplaçante, Sabrina Pelletier, agente plein-air et loisir, représentante de Loisirs Laurentides.

ADOPTÉE

**CONFORMITÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

**CM 201-09-20 SAINTE-ADÈLE – RÈGLEMENT 1200-2012-Z-37**

ATTENDU la transmission du règlement 1200-2012-Z-37 de la ville de Sainte-Adèle conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 1200-2012-Z-37 de la ville de Sainte-Adèle, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**CM 202-09-20 SAINT-SAUVEUR – RÈGLEMENT 222-62-2020**

ATTENDU la transmission du règlement 222-62-2020 de la ville de Saint-Sauveur conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :



QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 222-62-2020 de la ville de Saint-Sauveur, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

### **COURS D'EAU**

#### **CM 203-09-20 AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU À LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales confère le droit à toute MRC de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté sa Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont désire effectuer des travaux d'aménagement de cours d'eau pour dévier un cours d'eau canalisé posant de nombreux problèmes aux abords du chemin Hervé;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter toutes les obligations légales (environnementales, compétences municipales, etc.) pour réaliser les travaux;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement et Environnement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la MRC autorise la municipalité de Piedmont à effectuer des travaux pour le cours d'eau problématique ne possédant pas de nom officiel à la base de données topographique du Québec.

ADOPTÉE

### **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **CM 204-09-20 OCTROI DE CONTRAT – GMR À TRICENTRIS POUR LE TRI-CONDITIONNEMENT RECYCLAGE 2020-2022 (GMR 2020-07-002)**

ATTENDU que la MRC a déclaré compétence au niveau des matières résiduelles;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat pour le tri et conditionnement des matières recyclables des municipalités de Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU l'appel d'offres GMR-TRI-CONDITIONNEMENT RECYCLAGE 2020-07-002;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 août 2020;

ATTENDU le procès-verbal d'ouverture des soumissions préparé par M. Gabriel Leblanc, greffier par intérim à la MRC;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement et Environnement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat GMR-TRI-CONDITIONNEMENT RECYCLAGE 2020-07-002 au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir l'organisme TRICENTRIS pour un montant

incluant les taxes de 310 432,50 \$, représentant un taux de 90 \$ plus taxes par tonne traitée, pour une période de 18 mois et une semaine, débutant le 5 octobre 2020 et se terminant le 14 avril 2022.

ADOPTÉE

**CM 205-09-20 RÉVISION DU PGMR - ABROGATION DE LA RÉOLUTION CM-196-08-19**

ATTENDU le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint avec les MRC Antoine-Labelle et des Laurentides, actuellement en vigueur;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC des Pays-d'en-Haut doit déposer un projet de PGMR révisé, au plus tard le 15 décembre 2021;

ATTENDU la résolution du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut # CM-196-08-19;

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut n'a pas renouvelé son entente avec la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qui venait à échéance au printemps 2020;

ATTENDU QUE depuis le départ de la MRC des Pays-d'en-Haut de la RIDR en avril 2020, toutes les opérations et les partenaires de gestion des matières résiduelles (enfouissement, compostage, tri) se font vers le sud du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les activités liées à la réalisation d'un PGMR conjoint entrainera de nombreuses rencontres;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'optimisation des processus et des ressources, la MRC privilégie un contrat clés en main;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement et Environnement de la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ABROGER la résolution CM-196-08-19 et de signifier cette décision à la RIDR.

ADOPTÉE

**CM 206-09-20 RÉVISION DU PGMR 2021-2028 – OCTROI DE CONTRAT À SOLINOV**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la MRC doit déposer un projet de PGMR révisé, au plus tard le 15 décembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC a procédé par appel de proposition de services sur invitation pour la révision de son PGMR;

ATTENDU QUE la MRC a reçu deux offres de services;

ATTENDU la recommandation du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE les montants estimés par Solinov pour réaliser les activités des BLOCS B et D représentent 7 500.00 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph DYDZAK, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat pour la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2021 à 2028 à l'entreprise Solinov pour un montant forfaitaire, incluant les taxes, de 34 894.91 \$. Cette somme comprend les activités des blocs suivants, tel qu'inscrit dans l'offre de services :

- BLOC A : Mise à jour du Portrait et Diagnostic du PGMR;
- BLOC C : Consultation publique sur le projet de PGMR.

DE RÉSERVER une enveloppe d'un maximum de 10 000 \$ incluant les taxes nécessaires à la réalisation des activités des BLOCS B (Élaboration d'un Plan d'action) et D (Finalisation

du PGMR), facturées à un taux horaire, ainsi qu'au remboursement des frais de déplacement et autres frais décrits dans l'offre de services.

ADOPTÉE

**CM 207-09-20 HARMONISATION DES PROCESSUS DE GESTION DES BACS ROULANTS**

---

ATTENDU QUE la MRC a pris en charge depuis le 3 août 2020, l'ensemble des activités liées à la réparation, le remplacement ou la livraison de nouveaux bacs de matières résiduelles;

ATTENDU la volonté de la MRC, d'offrir un service citoyen équivalent sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU la proposition du Service de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire quant à l'harmonisation des processus de gestion des bacs roulants;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement et Environnement

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER le principe d'harmonisation des processus de gestion des bacs roulants proposée par le Service de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire;

D'INVITER ses municipalités constituantes de modifier leur règlement de tarification pour s'inscrire dans cette harmonisation des processus.

ADOPTÉE

**BORDEAU DE CORRESPONDANCE**

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour les mois de juin et de juillet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

**CM 208-09-20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 47)**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,  
Préfet

Jackline Williams,  
Directrice générale